

BORDEREAU D'ENVOI

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMMUNE D'EYGALIERES

Service administratif

Laurent THERME, Directeur Général des Services

06.83.14.50.01 / laurent.therme@mairieeygalieres.fr

à

Madame la Sous-Préfète d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
OBJET : REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES MOLASSIS – GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DES BAUX ALPILLES	Délibération N° 59-2022	30/08/2022

Fait à Eygalières, le 06/09/2022.



**Le Maire,
Aline PELISSIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Aline Pelissier", is written over the printed name.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



**DEPARTEMENT DES
BOUCHES DU RHÔNE
COMMUNE D'EYGALIERES**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 16
REPRESENTES : 2
VOTANTS : 18
VOTES POUR : 18
VOTES CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 59-2022

**OBJET : REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES MOLASSIS – GROUPEMENT DE COMMANDES
AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES**

L'an deux mille vingt-deux le 30 août, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalières, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Aline PELISSIER, Maire.
Valentin MARCELLIN élu secrétaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/08/2022.

Etaient présents : ASTOLFI Solenne, BLANC Michel, BALLAY Gilles, BRAILLE Corinne, De TURCKHEIM Amaury, DUMOULIN Mathilde, GAUTIER Robert, LUCCINI Ludovic, MARCELLIN Valentin, MORICELLY Benjamin, PANCIERA Patricia, PELISSIER Aline, RICARD Monique, UFFREN Marie-Christine, WALLERAND Christel, WIBAUX Bernard.

Etaient absents excusés : Roland GRIMAUD donne pouvoir à Robert GAUTIER
Marie-Pierre PELISSIER donne pouvoir à Benjamin MORICELLY

Absent : Jean MAZZA

Madame le maire indique aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des futurs travaux de requalification de l'avenue des Molassis, la commune et la Communauté de Communes de la Vallée des Baux interviendront conjointement au niveau de leurs compétences respectives.

Par conséquent, il conviendra d'établir une convention entre les deux collectivités qui désigneront un prestataire commun pour la maîtrise d'œuvre et un prestataire commun pour la réalisation des travaux de l'opération d'aménagement de l'avenue des Molassis. En effet, ces travaux seront sous maîtrise d'ouvrage de la CCVBA pour la partie « eau potable, eau usée et eau pluviale » et sous maîtrise d'ouvrage de la commune pour les autres prestations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles et la commune pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre et d'un marché de travaux pour l'opération d'aménagement de l'avenue des Molassis,
- **INDIQUE** que la commune sera désignée en qualité de coordinateur du groupement de commandes
- **PRECISE** que Monsieur Benjamin MORICELLY, membre de la Commission d'Appel d'Offres est désigné pour participer à la Commission d'attribution spécifique pour tout marché relatif à cette opération (Mme Aline PELISSIER, membre suppléant)
- **APPROUVE** la convention pour la constitution d'un groupement de commandes en vue de l'opération d'aménagement de l'avenue des Molassis
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME


Le Maire,
Aline PELISSIER.

